

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 juin 2023 à 20H00</p> |
|--|

***Présents :** Tatiana HAUTECOEUR Maire, Alain BASTIEN 1er adjoint, Christine FREULET 2ème adjointe, Sylvain ARRET, Éric TISSERAND, Jean-François BOURGOIN, Amandine MANJARD, Amandine DOS SANTOS, Jacky POIRIER, conseillers municipaux*

***Absents :** Sylvain CORNU (donne pouvoir à Jean-François BOURGOIN), Amandine DOS SANTOS (donne pouvoir à Tatiana HAUTECOEUR), Isabelle SERRE.*

M. *Sylvain ARRET* est élu secrétaire (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 30 mai 2023

Date d'affichage de la convocation : 30 mai 2023

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers.

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Nombre de présents : 8 –Nombre de votants : 10

Le quorum est constaté.

Après lecture du CR du CM du 06/04/2023 par le Maire, le Conseil Municipal le valide sans modification.

D2023-31 : Proposition Partenariat avec la radio RADYONNE

Le Maire expose,

Une convention de partenariat avec la radio RADYONNE est arrivée en mairie.

Cette radio locale est une association loi 1901. La proposition de partenariat est de profiter de la large diffusion de RADYONNE pour élargir la communication des associations et de la commune pour les annonces de manifestations...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de ne pas donner suite à ce partenariat.

D2023-32 : RIFSEEP Agent Technique à partir de juillet 2023

Le Maire explique,

Le poste permanent non complet d'agent technique sera pourvu au 1er juillet 2023. Monsieur Gérard ROUYER, a postulé au poste proposé. Cela lui permettra de compléter son poste permanent non complet de secrétaire de Mairie en y ajoutant les 14 heures d'agent technique.

Etant au sein de la Commune depuis septembre 2022, il est demandé une dérogation à la délibération D2020-56-RIFSEEP qui stipule dans son article 1er : « ... Un délai de 6 mois de présence dans la collectivité est requis excepté pour une arrivée par mutation. ».

La demande de dérogation porte donc sur la mise en place du RIFSEEP pour l'agent technique à compter du 1er juillet 2023, date de prise du poste.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **D'adopter** la proposition du Maire de déroger à la délibération D2020-56-RIFSEEP
- **Valide** la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} juillet 2023 pour le poste permanent non complet d'agent technique qui sera occupé par M Gérard ROUYER,
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants ;
- **D'autoriser** le Maire à signer le contrat le cas échéant.

D2023-33 : Devis tondeuse professionnelle

Le Maire explique,

La tondeuse communale est tombée en panne. Elle a été achetée en 2002. Il est nécessaire d'acquérir un nouvel équipement afin que l'entretien de la Commune puisse être réalisé.

Le Maire présente les trois propositions de matériel et les devis associés.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Valide** le devis de la société GLF MOTOCULTURE pour un montant de 1707.50€ H.T. soit 2049.00€ T.T.C.,
- **Dit** que la dépense est inscrite au budget 2023 article section d'investissement chapitre 2315,
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus-référencée.

D2023-34 : Devis Voirie

Le Maire expose,

Certaines voiries communales (Rue de Lombards, Rue du Moulin à Vent, Rue du Barrage, Rue de l'Abreuvoir) sont très abimées. La couche de roulement n'existe plus et des nids de poule sont apparus. Elles deviennent dangereuses pour tous les usagers de la route.

Le Maire a demandé des devis. Seules les sociétés IdTP et YONNE NORD BTP ont établi un devis. Après analyse, ceux-ci sont différents. L'un prévoit le remplacement de la couche de roulement et le rebouchage des nids de poule, l'autre prévoit la reprise intégrale de la voirie. Les deux entreprises garantissent les travaux 10 années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Valide** le devis de la société YONNE NORD BTP pour un montant de 18 417.20€ H.T,
- **Dit** que la dépense est inscrite au budget 2023 article section d'investissement chapitre 2315,
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus-référencée.

D2023-35 : Devis nettoyage des fossés et arasement des bas-côtés de voirie

Le Maire expose,

La mauvaise évacuation des eaux pluviales en bordure des chaussées est l'une des causes de la dégradation des voiries communales. Afin d'y palier, il est nécessaire de procéder à l'arasement des bas-côtés pour supprimer les matériaux qui s'accumulent (environ 1 cm par an) et ainsi revenir à la cote initiale et au curage des fossés. Ces travaux d'entretien n'ont pas été réalisés depuis plusieurs années.

Le Maire a demandé des devis. Les sociétés IdTP, LS Terrassement et YONNE NORD BTP ont répondu favorablement.

Dans le cadre de la rénovation de la voirie communale (cf. délibération D2023-33), il est nécessaire de garantir l'assurance décennale de la voirie. Le Conseil Municipal préfère que ce soit la même société qui réalise les prestations d'arasement et nettoyage des fossés et la reprise de la voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Valide** le devis de la société YONNE NORD BTP pour un montant de 6 150.00€ H.T,
- **Dit** que la dépense est inscrite au budget 2023 article section de fonctionnement chapitre 615231,
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus-référencée.

D2023-36 : Demande de subventions travaux de voirie

Le Maire expose,

Afin de garantir une bonne tenue de la voirie dans le temps, il est nécessaire :

- D'effectuer l'arasement des bas-côtés et le nettoyage des fossés, montant de 6 150.00€ H.T. (cf. délibération D2023-35),
- De rénover la bande de roulement de la voirie communale et en bouchant tous les trous dangereux pour la circulation des usagers de la route, montant de 18 417.20€ H.T. (cf. délibération D2023-34),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Autorise** le Maire à faire les demandes de subvention,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **D'inscrire** au budget 2023 les crédits correspondants - compte d'investissement chapitre 23;

Pour le financement de ces travaux le Conseil Municipal décide de demander la subvention maximum auprès du Conseil Général de l'Yonne et des Villages de l'Yonne +.

La part restant à la charge de la commune sera financée sur ses fonds propres.

Points divers

Trottoir Rue du FAY : aujourd'hui, deux devis sont parvenus à la mairie. Ceux-ci nécessitent encore quelques ajustements quant aux prestations à réaliser.

Bâche incendie : la bâche incendie pour le hangar agricole à été posée. La Mairie réalise actuellement sa mise en eau. Il faudra environs 1.5 semaines pour la remplir complètement (mise en eau uniquement de journée)

Travaux RDC de la Mairie : Les pièces graphiques sont en cours d'élaboration. Il reste encore les prestations d'électricité et de plomberie à représenter. Les cahiers des charges seront réalisés par la suite. La présentation du Projet sera faite au mois de septembre 2023.

Stationnement véhicule sur les trottoirs Rue de PONT : plusieurs élus se plaignent du stationnement sur les trottoirs. Il n'est pas possible pour les piétons de circuler sans marcher sur la route départementale. Un courrier sera envoyé à l'administré en question.

Décoration de Noël : La Mairie a commandé 2 panneaux lumineux pour la décoration des éclairages public pour la période de Noël. Ceux-ci sont arrivés en Mairie et ont été présentés.

Fibre : Certains élus se demandent pourquoi la fibre n'est toujours pas déployée dans l'intégralité de la Commune. Le Maire explique que celle-ci sera déployée dans le haut de la Commune lorsque les travaux des réseaux FT des tranche 1 et 2a seront réceptionnés par la société Orange. De plus, la Mairie attend le retour d'un devis pour l'enfouissement du réseau FT de la Rue du FAY (seul réseau passant en aérien dans cette Rue). Le Maire insiste sur le fait que si le réseau FT n'est pas passé en souterrains, les opérateurs téléphoniques achemineront la fibre depuis le réseau FT public vers les maisons en aérien. Ce qui est incompatible avec la politique actuelle d'enfouissement des réseaux de la Mairie. Si le devis de la société Yonne NORD BTP est inférieur ou égal à 4000 €, les travaux seront engagés tels que stipulé dans la délibération n° D2020-22.

Subvention CIFA Auxerre : refusée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 13 minutes

Prochaine réunion

- Date et heure : 08 septembre 2023 à 20h
- Emplacement : *Mairie*
- Ordre du jour :
 - o Trottoir Rue du FAY
 - o Rénovation thermique du RDC de la Mairie

Le Maire
Tatiana HAUTECOEUR

